nient exprimé mes vues sur cette grande | question. Je suis au bout de mes forces, sans cela et malgré la crainte de fatiguer à la fin cette hon. chambre, j'aurais désiré m'étendre plus longuement sur certains points, surtout sur cette politique d'alternative que j'ai indiquée et que je voudrais voir mise en pratique. Quoiqu'il en soit, je veux remercier la chambre de l'attention qu'elle a bien voulu me prêter pendant si longtemps et lui donner l'assurance que je n'ai rien dit dont je ne suis parfaitement convaincu. J'espère enfin qu'après mûre réflexion, le bon seus des populations de nos provinces leur fera prendre une décision sage sur la mesure la plus considérable qui jamais leur ait été soumise. (Applaudissements.)

Sur motion de l'hon. M. CAUCHON, le débat est ajourné.

JEUDI, 2 mars 1865. M.ARCHAMBEAULT-M.l'ORATEUR:

-Mon intention en me levant maintenant

n'est pas d'entretenir cette hon. chambre pendant longtemps, ni de discuter les mérites

de la question qui nous est soumise. Je ne veux qu'expliquer les motifs du vote que je me propose de donner sur cette question, et le l'aire en aussi peu de mots que possible. Je dois avouer de suite que lorsque je suis arrivé à Québec, au commencement de la session, j'étais opposé au plan de confédération, et que j'y étais tellement opposé que j'en étais venu à la détermination de voter contro. Mais après avoir sérieusement examiné la question, les explications que j'ai entendu donner sur le projet du gouvernement m'out, sinon convaincu que j'avais tort, du moins que je ne devais pas le repousser uniquement parce qu'il ne rencontrait pas absolument toutes mes opinions. Après avoir entendu la discussion et les explications des meabres du gouvernement, j'ai compris que ce projet était un compromis et qu'il ne pouvait par conséquent rencontrer les idées de chacun de nous, pas nême celles des messieurs qui l'ont adopté. Je conçois que coux qui sont opposés à toute confédération, et qui préféreraient la représentation baséo sur la population, ou l'annexion du Canada aux Etats-Unis, peuvent s'opposer au projet du gouvernement et le repousser; mais quant à ceux qui, comme moi, n'y sont

la nécessité dans les circonstances actuelles. et qui comprennent en même temps les avantages qui peuvent en résulter pour le pays,-je crois qu'ils ne doivent pas, qu'ils ne neuvent pas le repousser seulement parce que certains détails ne sont pas parfaitement conformes à toutes leurs idées; car, avant tout, nous devons nous demander si des changements constitutionnels sont nécessaires, et je crois que chacun devra dire que oui. D'ailleurs, les chess politiques des deux partis qui divisent cette chambre en ont parfaitement reconnu la nécessité. Il ne s'agit donc maintenant que de savoir quels changements il faut faire. Les membres de l'administration actuelle ont résolu cette question en proposant la confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Ils se sont entendus avec nos sœurs provinces, et viennent aujourd'hui avec leur plan de confédération. Il ne s'agit pas de savoir si les détails de ce plan s'accordent parfaitement et en tous points avec nos idées particulières, mais si le changement est nécessaire et si le plan proposé est bon et acceptable dans son eusemble; - car le plan étant un compromis entre diverses parties dont les intérêts sont différents, le gouvernement qui le propose doit se tenir reponsable de ses détails et de tout ce qu'il contient. Un amendement fait à ce projet serait en réalité un vote de non-confiance dans le gouvernement, et par conséquent il nous faut adopter ce projet tel qu'il est ou voter non-confiance dans l'administration actuelle. Or, je ne suis pas prêt, pour ma part, à voter non-confiance dans les hommes du pouvoir. Pour me décider à le faire, il faudrait que je visse chez ceux qui les opposent plus de garantics qu'ils n'en offrent pour les intérêts du pays; il faudrait que j'en trouverais plus chez eux que chez ceux qu'ils opposent. Jusqu'ici je ne crois pas qu'ils aient offert, ni qu'ils offrent ces garanties. Au contraire, si l'on doit les juger par leurs actes antérieurs, si on doit les juger par lour passé, il faut convenir que nous ne pouvons pas leur accorder notre confiance, et qu'ils ont montré une grande incapacité à gouverner et à administrer les affaires du Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'avaient pas de politique arrôtée, ils ne pouvaient résoudre aucune grande question, mais ils vivaient au jour le jour. Leurs actes administratifs étaient marqués au coin de la vengeance et de l'injustice envers leurs pas opposés quand même, et qui en sentent | adversaires; ils fuisaient des enquêtes, par

water the commencer of the property of the commencer of t